

**CONFERENCE INTERNATIONALE**

**Termes de Référence**

**Migrations et Médiation institutionnelle: Quel rôle pour le Médiateur dans l’Espace UEMOA?**

**Niamey du 28 Juillet au 1erAout 2019**

1. **CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Les migrations humaines ont toujours constitué la forme la plus achevée de l’expression de la liberté des peuples en quête de nouveaux sites d’établissement susceptibles de sécuriser leur situation, à la fois d’un point de vue économique, politique, social et juridique. L’Afrique de l’Ouest n’est pas étrangère à ces mouvements de populations. En effet, par sa position stratégique entre l’Afrique du Nord et les zones tropicales, mais aussi par son ouverture sur l’Atlantique et les Amériques, elle a toujours constitué le théâtre d’intenses mobilités et de brassage de populations. Depuis les années 1960, elle a compté divers pôles de stabilités politique et économique, qui ont fait d’elle un espace attractif par rapport au reste du continent. Aire d’immigration, l’Afrique de l’Ouest est aussi devenue une terre d’émigration, avec d’importants mouvements de population des pays du centre de la sous-région vers les pays côtiers, mais aussi vers d’autres pays africains (Gabon, Congo, Cameroun) et vers les anciennes métropoles coloniales (France, Grande Bretagne, Portugal). Cependant, ces dernières années, avec le contrôle strict aux frontières européennes, l’on assiste à une immigration clandestine aux conséquences dramatiques. C’est la voie maritime la plus meurtrière au monde pour les migrants : plus de 2 260 personnes sont mortes en tentant de traverser la Méditerranée en 2018, [selon les chiffres publiés par le Haut-Commissariat de l’ONU aux réfugiés](https://news.un.org/fr/story/2019/01/1032962) (HCR).

Ils étaient près de 3 140 migrants « morts ou portés disparus »l’année précédente. Mais en proportion, la mortalité a un peu augmenté en 2018 par rapport à l’année précédente.

D’après l’OIM, l’organisme des Nations Unies chargé des migrations, 33 400 migrants et réfugiés sont arrivés en Europe par la mer en date du 6 juin 2018. A cette tragédie déjà trop criarde, s’ajoute la pratique inhumaine de traite des migrants en Libye. Parmi les victimes figurent des jeunes adolescents de moins de 18 ans, des enfants et des femmes enceintes. En vue de trouver une solution durable au chaos humanitaire résultant de l’immigration clandestine de l’Afrique de l’Ouest vers l’Europe, une conférence internationale de haut niveau, portant sur les défis des institutions d’ombudsman liés aux flux migratoires a été organisée par l’Association des Ombudsmans et Médiateurs de la méditerranée (AOM),l’Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie(AOMF), la Fédération Ibéro-Américaine (FIO) de l’Ombudsman, s’est déroulée en Albanie. La déclaration de Tirana a tenu à rappeler l’exigence de protection des droits et libertés fondamentales des migrants et les responsabilités des Etats d’accueil dans la mise en œuvre de leurs obligations internationales en matière de promotion et de protection des droits de l’Homme.

A l’issue de leurs échanges, une déclaration a été adoptée dans laquelle les médiateurs se sont engagés à exercer une pression positive sur leurs Etats afin que ceux-ci respectent le caractère universel et inaliénable des droits des migrants et à développer la coopération entre les institutions des pays d’origine, de transit et de destination des migrants afin d’assurer la protection effective des droits de ces populations vulnérables.

La déclaration recommande aux Etats à avoir une approche humaine et non-discriminante – notamment en termes d’égalité d’accès aux procédures d’asile et à respecter les normes internationales en matière de non-refoulement des individus migrants pouvant se trouver dans une situation à risque. Elle appelle également les Etats à instaurer des politiques de sensibilisation pour lutter contre les discours d’incitation à la haine et à la xénophobie. Enfin, la déclaration recommande la promotion d’une politique d’intégration des réfugiés à la vie du pays d’accueil, tel que l’accès à un logement décent, à la santé, à l’éducation des enfants et au marché du travail.

Pour répondre efficacement à ces défis, les médiateurs des pays membres de l’UEMOA à travers leur Association (AMP-UEMOA), ont décidé d’organiser une conférence internationale à Niamey au Niger sur le thème : ***«* Médiation institutionnelle et Migration: quel rôle pour le Médiateur dans l’Espace UEMOA*»*.**

La tenue d’une telle Conférence se justifie d’autant plus qu’une véritable politique de gestion de l’immigration dans ces sphères géographiques n’est possible que si elle se fonde sur un réel engagement des États concernés. Cette conférence est placée sous le Haut Patronage du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République du Niger et sous la présidence du Médiateur de la République Niger, Président de l’AMP-UEMOA.

Elle est ouverte à divers partenaires intéressés, venus partager leur expérience ou apporter leur appui.

**II- OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**

**2-1- Objectif Global :**

Promouvoir le respect par les Etats membres des droits des migrants dans l’espace l’UEMOA.

**2-2- Objectifs spécifiques :**

* Faire la situation sur le respect des droits des migrants dans l’espace UEMOA;
* Faire l’état des recommandations et bonnes pratiques adressées aux états membres de l’UEMOA;
* Mettre en place des mécanismes par l’AMP-UEMOA visant à protéger davantage les migrants dans l’espace.
* Cerner la problématique et les enjeux liés aux faits migratoires et de ses perspectives dans l’espace sous régional.
* Soutenir les politiques et règles communautaires applicables par les Etats membres en matière migratoire.
* Suivre la mise en œuvre des recommandations au niveau de l’ONU (OIM), l’Union Africaine, de l’UEMOA et de l’AOMF.

**2-3- Résultats attendus :**

* La situation sur la question des droits migrants dans l’espace est présentée;
* l’état des recommandations est listé pour être adressé, aux Médiateurs, aux Etats membres de l’UEMOA et à l’UEMOA;
* les mécanismes visant à protéger davantage les droits des migrants dans l’espace UEMOA sont institués et leur suivi exercé par l’AMP-UEMOA.

**2-4- PARTICIPANTS :**

* Benin (03 personnes) médiateur + un collaborateur + Expert
* Burkina Faso (03 personnes) médiateur + un collaborateur + Expert
* Cote d’ivoire (03 personnes) médiateur + un collaborateur + Expert
* Mali (03 personnes) médiateur + un collaborateur + Expert
* Sénégal (03 personnes) médiateur + un collaborateur + Expert
* Togo (03 personnes) médiateur + un collaborateur + Expert
* Niger (03 personnes) médiateur + collaborateur + Expert
* Secrétariat Permanent de l’AMP-UEMOA (01)
* Ministère de l’Intérieur, (03)
* Ministère de la Défense, (01)
* Ministère de la Justice, (01)
* Direction Générale de la Police Nationale DGPN (01)
* Inspection Générale des Services et Sécurité (01)
* Commission Nationale des droits humains (CNDH) (01)
* Commission traite des personnes, ANLCTP (01)
* Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) (01)
* Algérie : (2) représentants
* Organisation Internationale de la Migration (OIM) (03)
* Représentant UEMOA Niger (01)
* Oxfam (01)
* Care international (01)
* Humanité inclusion (01)
* Eucap Sahel (01)
* Projet GIZ, Coopération Allemande (01)
* Association Nigérienne de Défense de Droit de l’Homme (ANDDH) (01)
* Syndicat Autonome des Magistrats du Niger (SAMAN) (01)

Collectif des Organisation de Défense de Droit de l’Homme et de la Démocratie (CODDHD), (01)

* Alternative Espace citoyen (01)
* Mercy Corps (01)
* Jeunesse Migration Enfance et Développement (JMED) (01)
* Personnel d’appui Niamey : 31
* Experts Pays (Niger) : 4

**Total participants : 90**

**III- DESCRIPTION DE L’ACTIVITE**

La conférence sera organisée en juillet 2019. La cérémonie d’ouverture sera placée sous le haut patronage du Premier Ministre, Chef du gouvernement de la République du Niger et sous la présidence de son Excellence Maitre Ali Sirfi Maiga, Médiateur de la République du Niger, Président en exercice de l’AMP-UEMOA.

Les pays amis et les Partenaires Techniques et Financiers seront présents.

Les travaux se dérouleront en sessions au cours desquelles des communications seront présentées par des spécialistes.

A cet effet, quatre (4) communications ont été prévues sur les thèmes suivants :

1. Etat de la migration dans l’espace UEMOA (OIM) ;
2. Etat du respect des droits des migrants dans l’espace UEMOA (PM)
3. Niveau de mise en œuvre des recommandations de Tirana par les Etats de l’UEMOA (PM) ;
4. Quels mécanismes pour les Médiateurs pour une meilleure protection des droits des migrants ;

Les communications seront suivies de débats, afin de permettre aux participants de bénéficier des expériences des uns et des autres en matière de migration. Chaque session donnera lieu à un atelier qui fera l’objet d’une restitution.

A la fin de la conférence, un rapport de synthèse sera adopté par les participants. Les communications, motions, recommandations ou déclarations seront compilées et éditées sous la forme d’Actes de la conférence.